

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Date: 11/08/2018  
Remplace la fiche du 17/07/2018  
Edition révisée n°: 2

Page : 1/12

## LIMAKILL 5G

### SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur du produit

**Nom commercial** LIMAKILL 5G  
**Nom des substances** Métaldéhyde – Denatonium benzoate

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes** Antiparasitaire

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Identification de la société** HEXA-GONES SARL  
8, Mont de Spey  
25650 VILLE DU PONT  
+(33)381395280  
billod.patrick@wanadoo.fr

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**N° de téléphone d'urgence** Centre Anti-poisons de Paris – Hôpital Fernand WIDAL  
Tél : +33 (0)1 40 05 48 48  
INRS (France) : + 33 (0)1 45 42 59 59

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et ses amendements successifs. Par conséquent, le produit nécessite une fiche de données de sécurité conforme aux dispositions du règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs.

D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

#### **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Lésions oculaires graves / irritation oculaire catégorie 1

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Date: 11/08/2018  
Remplace la fiche du 17/07/2018  
Edition révisée n°: 2

Page : 2/12

## LIMAKILL 5G

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogramme(s) de danger



Mention d'avertissement

**Danger**

Mentions de danger

H318 – Provoque des lésions oculaires graves

Conseils de prudence

P102 – Tenir hors de portée des enfants.

Mentions de danger spécifiques à l'UE

P280 – Porter des gants de protection/un vêtement de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 – Appeler immédiatement UN CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Phrases supplémentaires pour PPP

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

SP1 – Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Délai de réentrée des travailleurs sur la parcelle : respecter un délai de 6 heures en plein champ et 8 heures sous abri après le traitement conformément à l'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article R253-1 du code rural.

SPe6 – Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, récupérer tout produit accidentellement répandu.

Contient : Calcium Hydroxide – Métaldéhyde.

### 2.3. Autres dangers

Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB à un pourcentage supérieur à 0,1%.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Date: 11/08/2018  
Remplace la fiche du 17/07/2018  
Edition révisée n°: 2

Page : 3/12

## LIMAKILL 5G

### SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange Mélange

| Nom chimique      | % poids/poids | N° CAS    | N° CE     | N° Index     | Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008 [CLP]      | N° d'enregistrement REACH |
|-------------------|---------------|-----------|-----------|--------------|---|---------------------------|
| Métaldéhyde       | 5 – 9         | 108-62-3  | 203-600-2 | 605-005-00-7 | Flam. Sol. 2 (H228)<br>Acute Tox. 3 (H301)                    | -                         |
| Calcium Hydroxide | 3 – 5         | 1305-62-0 | 215-137-3 | -            | Eye Dam. 1 (H318)<br>Skin Irrit. 2 (H315)<br>STOT SE 3 (H335) | -                         |

Note : valeur supérieure de la plage exclue.  
Le texte complet des mentions de danger (H) figure à la section 16.

### SECTION 4. PREMIERS SECOURS

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Contact avec les yeux

Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 30 à 60 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter un médecin.

##### Contact avec la peau

Retirer les vêtements contaminés. Rincer la peau immédiatement à l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Consulter un médecin.

##### Ingestion

Faire boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin. Ne pas faire vomir sans avis médical.

##### Inhalation

Consulter un médecin immédiatement. Transporter la victime à l'air libre, en dehors de la zone contaminée. Si la victime ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle. Secouristes : attention à votre propre protection.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pour les symptômes et les effets dus aux substances contenus dans ce mélange, voir section 11.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

Information non disponible.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Date: 11/08/2018  
Remplace la fiche du 17/07/2018  
Edition révisée n°: 2

Page : 4/12

## LIMAKILL 5G

### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone, mousse, poudre chimique. En cas de fuite ou déversement de produit qui ne s'est pas enflammé, de l'eau pulvérisée peut être utilisée pour disperser les vapeurs inflammables pour protéger ceux qui essaient de juguler la fuite.

##### Moyens d'extinction déconseillés :

Ne pas utiliser de jets d'eau. L'eau n'est pas efficace pour éteindre les feux mais peut être utilisée pour refroidir les récipients exposés aux flammes et empêcher les explosions.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

##### Dangers dus à l'exposition en cas d'incendie :

Une surpression peut conduire dans les récipients exposés aux flammes à un risque d'explosion. Eviter de respirer les produits de combustion.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

##### Informations générales

: Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Eliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

##### Equipement

: Vêtements normaux de lutte contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (BS EN 137), combinaison pare-flamme (BS EN 469), gants pare-flamme (BS EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

### SECTION 6. MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la formation de poussières en vaporisant le produit avec de l'eau à moins de contre-indications. Eviter de respirer vapeurs/aérosols/gaz. Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche de données de sécurité) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Date: 11/08/2018  
Remplace la fiche du 17/07/2018  
Edition révisée n°: 2

Page : 5/12

## LIMAKILL 5G

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Récupérer le produit déversé à l'aide de moyens mécaniques anti-étincelles et le placer dans des conteneurs pour sa récupération et son élimination. Eliminer les résidus à l'aide d'un jet d'eau sauf contre-indications.

Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. Contrôler les éventuelles incompatibilités pour le matériau des conteneurs à la section 7. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions de la section 13.

### **6.4. Référence à d'autres sections**

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

## SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conserver loin des sources de chaleur, des étincelles et des flammes libres, ne pas fumer, ne pas utiliser d'allumettes ou de briquet. Les vapeurs peuvent s'enflammer une explosion peut se produire. L'accumulation de vapeurs peut être évitée en laissant les fenêtres et les portes ouvertes et en assurant une bonne ventilation transversale. Sans une aération adéquate, les vapeurs peuvent s'accumuler au niveau du sol et prendre feu même à distance, en cas d'amorçage, avec le danger de retour de flamme. Eviter l'accumulation des charges électrostatiques. Lors d'opérations de transfert impliquant de grands récipients, connecter à la mise à la terre et porter des chaussures antistatiques. L'agitation vigoureuse peut causer la formation et l'accumulation de charges électrostatiques. Pour éviter les risques de feu et d'explosion, ne jamais utiliser d'air comprimé pendant la manipulation. Ouvrir les récipients avec précaution car ils peuvent être soumis à des pressions. Ne pas manger, ni boire, ni fumer durant l'utilisation. Eviter la dispersion du produit dans l'environnement.

### **7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver dans un endroit frais et bien aéré, loin de la chaleur, des flammes libres, des étincelles et de tout autre source d'ignition. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles (se référer à la section 10).

Le produit est sensible à la chaleur. Ne pas stocker à une température supérieure à 30°C.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Information non disponible.

## SECTION 8. CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### **8.1. Paramètres de contrôle**

Calcium hydroxide : VLEP : 5mg/m<sup>3</sup> (France – JORF n°0109 du 10 mai 2012 page 8773 texte n°102)

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Date: 11/08/2018  
Remplace la fiche du 17/07/2018  
Edition révisée n°: 2

Page : 6/12

## LIMAKILL 5G

### 8.2. Contrôle de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié. Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

Prévoir une douche d'urgence avec accessoires de lavage du visage et des yeux.

#### Equipement de protection individuelle

##### Protection des mains

Dans le cas où serait prévu un contact prolongé avec le produit, il est recommandé de se protéger les mains avec des gants de travail résistants à la pénétration (réf. Norme EN 374).

Le matériau des gants de travail doit être choisi en fonction du processus d'utilisation et des produits qui en dérivent. Il est par ailleurs rappelé que les gants en latex peuvent provoquer des phénomènes de sensibilisation.

##### Protection de la peau

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie I (réf. : Directive 89/686/CEE et norme EN ISO 20344. Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

##### Protection des yeux

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (réf. Norme EN 166).

En présence de risques d'exposition à des éclaboussures ou gouttes durant le travail, une protection adéquate de la bouche, du nez et des yeux doit être utilisée pour éviter une absorption accidentelle.

##### Protection des voies respiratoires

Non indispensable, sauf indication contraire dans l'évaluation du risque chimique.

##### Contrôles d'exposition environnementale

Les émissions générées par le processus de fabrication, incluant celles générées par l'équipement de ventilation doivent être contrôlées pour s'assurer de la conformité avec les réglementations environnementales.

Les résidus de produit ne doivent pas être éliminés avec les eaux usés ou rejetés dans les cours d'eau.

## SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| <u>Propriété</u>                    | <u>Valeurs</u>                       | <u>Méthode</u> | <u>Remarques</u> |
|-------------------------------------|--------------------------------------|----------------|------------------|
| Apparence                           |                                      |                |                  |
| Etat physique à 20°C                | : pellet                             |                |                  |
| Couleur                             | : bleu                               |                |                  |
| Odeur                               | : faiblement aigre                   |                |                  |
| Seuil olfactif                      | : aucune donnée disponible           |                |                  |
| pH                                  | : 10,49 (solution à 1% - CIPAC 75.3) |                |                  |
| Point de fusion/de congélation [°C] | : aucune donnée disponible           |                |                  |

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Date: 11/08/2018  
Remplace la fiche du 17/07/2018  
Edition révisée n°: 2

Page : 7/12

## LIMAKILL 5G

|  |   |
|--|---|
| <b>Point d'ébullition/intervalle d'ébullition [°C]</b> | : aucune donnée disponible  |
| <b>Point éclair [°C]</b>                               | : aucune donnée disponible  |
| <b>Taux d'évaporation</b>                              | : aucune donnée disponible  |
| <b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>                    | : Non inflammable (EEC A.10)  |
| <b>Limites d'explosivité</b>                           |   |
| <b>Limite d'explosivité inférieure [%vol]</b>          | : aucune donnée disponible  |
| <b>Limite d'explosivité supérieure [%vol]</b>          | : aucune donnée disponible  |
| <b>Pression de vapeur [mPa]</b>                        | : aucune donnée disponible  |
| <b>Densité de vapeur</b>                               | : aucune donnée disponible  |
| <b>Densité relative</b>                                | : 0.71 kg/L (densité versée) – 0.75 kg/L (densité tassée) (CIPAC 186) |
| <b>Solubilité [mg/l]</b>                               | : Hydrodispersion   |
| <b>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</b>          |   |
| <b>Log Pow</b>   | : aucune donnée disponible  |
| <b>Température d'auto-inflammabilité [°C]</b>          | : aucune donnée disponible  |
| <b>Température de décomposition [°C]</b>               | : aucune donnée disponible  |
| <b>Viscosité cinématique [mm<sup>2</sup>/s – 40°C]</b> | : aucune donnée disponible  |
| <b>Propriétés explosives</b>                           | : Non explosif  |
| <b>Propriétés comburantes</b>                          | : Non comburant (EEC A.17)  |

### 9.2. Autres informations

|                                   |     |
|-----------------------------------|-----|
| <b>VOC (Directive 1999/13/CE)</b> | : 0 |
| <b>VOC (carbone volatil)-</b>     | : 0 |

## SECTION 10. STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1. Réactivité

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter le réchauffement. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Eviter toute source d'ignition.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition thermique ou en cas d'incendie, des vapeurs potentiellement nocives pour la santé peuvent se libérer.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Date: 11/08/2018  
Remplace la fiche du 17/07/2018  
Edition révisée n°: 2

Page : 8/12

## LIMAKILL 5G

### SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë

|                               | <u>Valeurs</u> | <u>Espèces</u> | <u>Méthode</u>                | <u>Remarques</u> |
|-------------------------------|----------------|----------------|-------------------------------|------------------|
| DL50 par voie orale [mg/kg]   | : > 2000       | rat            | OCDE 423                      |                  |
| DL50 par voie cutanée [mg/kg] | : > 2000       | rat            | OCDE 402 B.3 – OPPTS 870.1200 |                  |

En l'absence de données expérimentales sur le produit lui-même, les dangers pour la santé sont évalués selon les propriétés des substances qu'il contient, selon des critères spécifiés dans le règlement en vigueur relatif à la classification. Il est donc nécessaire de prendre en compte la concentration de chaque substance dangereuse mentionnée dans la section 3, pour évaluer les effets toxicologiques de l'exposition au produit.

##### Métaldéhyde :

|   |       |
|---|-------|
| NOAEL parents [mg/kg bw/d]              | : 3,2 |
| NOAEL pour la reproduction [mg/kg bw/d] | : 134 |
| NOAEL progéniture [mg/kg bw/d]          | : 65  |

##### Calcium Hydroxide

|                     |              |
|---------------------|--------------|
| DL50 (oral) [mg/kg] | : 7340 (rat) |
|---------------------|--------------|

### SECTION 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

#### 12.1. Toxicité

##### Toxicité aiguë

|   | <u>Valeurs</u> | <u>Espèces</u>                 | <u>Méthode</u> | <u>Remarques</u> |
|---|----------------|--------------------------------|----------------|------------------|
| Métaldéhyde                                 |                |                                |                |                  |
| Poisson CL50 96h [mg/l]                     | : 75           | <i>Oncorhynchus mykiss</i>     |                |                  |
| Invertébrés aquatiques CE50 48h [mg/l]      | : > 90         | <i>Daphnia magna</i>           |                |                  |
| Algues / plantes aquatiques CE50 72h [mg/l] | : > 200        | <i>Desmodesmus subspicatus</i> |                |                  |

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

##### Calcium hydroxide

|                              |                |
|------------------------------|----------------|
| Solubilité dans l'eau [mg/L] | : 1000 – 10000 |
|------------------------------|----------------|

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Date: 11/08/2018  
Remplace la fiche du 17/07/2018  
Edition révisée n°: 2

Page : 9/12

## LIMAKILL 5G

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Metaldehyde

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : 0.12 (pH= 6.7)

### 12.4. Mobilité dans le sol

Information non disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets de résidus/produits inutilisés

Les résidus de produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.  
L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.  
Evitez absolument de disperser le produit dans les sols, les égouts et les cours d'eau.

#### Emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

## SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non réglementé pour le transport selon les règlements ADR/RID, IMDG et IATA.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Date: 11/08/2018  
Remplace la fiche du 17/07/2018  
Edition révisée n°: 2

Page : 10/12

## LIMAKILL 5G

### SECTION 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

#### **15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- Nouvelle Législation des Installations classées pour la protection de l'environnement (Décret n°2014-285 du 4 mars 2014) : non concerné
- Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII du règlement (CE) n°1907/2006 (Reach) : Aucune.
- Substances figurant dans la Candidate List (Article 59 de Reach) : Aucune.
- Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV de Reach) : Aucune.
- Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation, Règlement (CE) n°649/2012 : Aucune.
- Substances sujettes à la Convention de Rotterdam : Aucune.
- Substances sujettes à la Convention de Stockholm : Aucune.

#### **Protection de l'opérateur et du travailleur**

##### **Pour l'opérateur, porter :**

Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un tracteur équipé d'un microgranulateur ou dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un microgranulateur manuel

- Pendant le chargement du matériel d'épandage
  - Gants certifiés EN 374-3 ;
  - Combinaison de travail polyester/coton 65%/35% (combinaison ou ensemble veste + pantalon) ;
  - EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB(3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
  - Lunettes ou écran facial certifié EN 166 (CE, sigle 3) ;
- Pendant l'épandage
  - Gants certifiés EN 374-2 à usage unique en cas d'intervention sur le matériel d'épandage ;
  - Combinaison de travail polyester/coton 65%/35% (combinaison ou ensemble veste + pantalon) ;
- Pendant le nettoyage du matériel d'épandage
  - Gants certifiés EN 374-3 ;
  - Combinaison de travail polyester/coton 65%/35% (combinaison ou ensemble veste + pantalon) ;
  - EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB(3) à porter par-dessus la combinaison précitée.
  - Lunettes ou écran facial certifié EN 166 (CE, sigle 3) ;

##### **Pour le travailleur, porter :**

- Une combinaison de travail (cotte en coton/polyester 35%/65% - grammage d'au moins 230g/m<sup>2</sup>) et, en cas de contact avec la culture traitée, des gants en nitrile certifiés EN 374-3.

#### **15.2 Evaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique selon le règlement (CE) n° 1907/2006 n'est requise. Une évaluation des risques a été mise en œuvre selon la directive (CE) n° 91/414 ou le règlement (CE) n° 1107/2009.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Date: 11/08/2018  
Remplace la fiche du 17/07/2018  
Edition révisée n°: 2

Page : 11/12

## LIMAKILL 5G

### SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

#### Texte intégral des classes de danger et phrases H citées dans la section 3

Flam. Sol. 2 : Matière solide inflammable, catégorie 2.

Acute Tox. 3 : Toxicité aiguë catégorie 3.

Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë catégorie 4.

Eye Dam. 1 : Lésions oculaires graves catégorie 1.

Skin Irrit.2 : Irritation cutanée catégorie 2

STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique catégorie 3.

H228 – Matière solide inflammable.

H301 – Toxique en cas d'ingestion.

H302 – Nocif par inhalation.

H318 – Provoque des lésions oculaires graves.

H315 – Provoque une irritation cutanée.

H335 – Peut irriter les voies respiratoires.

EUH401 – Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

#### Légende

ADR : Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route.

N°CAS : numéro du Chemical Abstract Service.

CE50 : Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests.

N°CE : Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes).

CLP : règlement (CE) n°1272/2008.

DNEL : Dose dérivé sans effet.

EmS : Emergency Schedule.

GHS : Système Harmonisé Global de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

IATA : Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association International du Transport Aérien.

IC50 : Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests.

IMDG : Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses.

N°Index : Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP.

CL50 : Concentration mortelle 50 %.

DL50 : Dose mortelle 50%.

OEL : Niveau d'exposition sur les lieux de travail.

PBT : Persistant, bio-accumulant et toxique selon Reach.

PEC : Concentration Environnementale Prévisible.

PEL : Niveau Prévisible d'Exposition.

PNEC : Concentration Prévisible Sans Effet.

Reach : Règlement (CE) n°1907/2006.

RID : Règlement pour le transport international de marchandises dangereuses par train.

TLV : Valeur limite d'exposition professionnelle moyenne pondérée dans le temps (ACGIH).

TLV PIC : Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.

TWA STEL : Limite d'exposition à court terme (ACGIH)

TWA : Valeur limite d'exposition professionnelle moyenne pondérée dans le temps (ACGIH).

VOC : Composé organique volatil.

vPvB : Très persistant et très bio-accumulative selon Reach.

#### Bibliographie

- Règlement (CE) n°1907/2006 du Parlement européen (REACH)
- Règlement (CE) n°1272/2008 du Parlement européen (CLP)
- Règlement (CE) n°790/2009 du Parlement européen (I Atp du CLP)
- Règlement (UE) n°2015/830 du Parlement européen
- Règlement (UE) n°286/2011 du Parlement européen (II Atp du CLP)
- Règlement (UE) n°618/2012 du Parlement européen (III Atp du CLP)
- Règlement (UE) n°487/2013 du Parlement européen (IV Atp du CLP)
- Règlement (UE) n°944/2013 du Parlement européen (V Atp du CLP)

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

---

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Date: 11/08/2018  
Remplace la fiche du 17/07/2018  
Edition révisée n°: 2

Page : 12/12

## LIMAKILL 5G

- Règlement (UE) n°605/2014 du Parlement européen (VI Atp du CLP)
- The Merck Index – 10th Edition
- Handling Chemical Safety
- INRS – Fiche toxicologique
- Patty – Industrial Hygiene and Toxicology
- N.I. Sax – Dangerous properties of Industrial Materials – 7, 1989 Edition
- Site internet Agence ECHA

**Sections mises à jour :** L'ensemble des sections a été mise à jour.

**La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006**

### **Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**